

## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Pour la première fois dans son histoire, le Conseil économique et social s'est réuni le 19 juillet. Cinquante questions figuraient à l'ordre du jour. Cinq d'entre elles ont été immédiatement rayées sur la recommandation du comité chargé de la préparation de l'ordre du jour, et le conseil en a rayé cinq autres plus tard au cours de la session. Quatre grandes commissions ont été créées pour étudier les différentes questions inscrites à l'ordre du jour: a) Commission des questions économiques, b) Commission des questions sociales, c) Commission des droits de l'homme, d) Commission de coordination. En outre, la commission chargée de négocier avec les institutions spécialisées s'est réunie pour réviser les projets d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les réfugiés ainsi que l'Organisation internationale consultative des questions maritimes.

Malheureusement, la session s'est terminée le 28 août, avant qu'on ait pu accorder une attention sérieuse à toutes les questions qui n'avaient pas été examinées. Les délégués ont consacré beaucoup de leur temps et de leur énergie à l'étude des questions fondamentales relatives aux attributions, aux buts et au rôle du conseil. Plusieurs délégués étaient d'avis que le conseil s'écartait des buts qu'il s'était fixés au moment de sa création, pour devenir une nouvelle tribune aux harangues.

### Questions économiques

Les travaux des trois commissions économiques régionales ont été mis à l'étude et un plan d'action défini a été recommandé. La plupart des délégués, y compris celui du Canada, estimaient que la Commission économique pour l'Europe était l'un des organismes subsidiaires du conseil qui avait réalisé le plus de progrès. Les délégués se sont montrés satisfaits du rapport de la Commission économique pour l'Europe et une résolution a été adoptée qui autorisait la commission à créer des organismes appropriés dont l'objet serait d'étudier les questions relatives au progrès industriel et au commerce extérieur. Le conseil a également pris acte du rapport de la Commission économique pour l'Asie et l'extrême Orient, adopté des résolutions relatives au progrès industriel et au commerce, et décidé de recommander la création d'un bureau chargé d'enrayer les inondations. Le Canada a appuyé ces recommandations. Le conseil a approuvé à une forte majorité les travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine, malgré les objections soulevées par l'Union soviétique.

### Commission de l'emploi

Les travaux de la Commission des questions économiques et de l'emploi ont fait l'objet de diverses critiques. Les recommandations que la Commission avait soumises au conseil ont été jugées inefficaces et ambiguës. Les délégués ont décidé que le conseil devrait à l'avenir examiner les travaux de la commission et de ses sous-commissions afin de découvrir le moyen le plus propre à atteindre les buts qu'il s'est fixés.